

CHRONIQUE POLITIQUE DE LA RDC, 2009-2010

*par Noël Obotela Rashidi
et Jean Otemikongo Mandefu Yahisule*

Abstract

Since the 2006 elections, the search for stability and good governance has remained a constant preoccupation in DRC. The evaluation of the mid-way review of the presidential term indicates a mixed outcome.

This study is aimed at scrutinizing different aspects: security, diplomatic, institutional as well as administrative, economic, and financial management. In the light of this study, it appears that DRC has lots of challenges to meet before and after the coming elections. First and foremost, it must reduce the problem of weapons on the populations, and ensure the integrity of the country in matters regarding peace and sovereignty. Next, it is essential that the normalization of the diplomatic relations consider the best interests of the Congo. The central and local administrative institutions should also find a working system that conforms to norms. The achievement of the Heavily Indebted Poor Countries Initiative and the possible constitutional revision finally concern the Congolese government.

1. INTRODUCTION

La pacification et la bonne gouvernance figurent en bonne place dans la mise en œuvre des chantiers et programmes du régime de Joseph Kabila. Dans son discours d'investiture du 6 décembre 2006, le Président de la République s'était fixé comme objectifs la paix et la bonne gouvernance, parce que la bonne gouvernance est absolument essentielle pour atteindre un développement durable, une croissance économique soutenue et l'éradication de la pauvreté. Ces objectifs sont repris dans le programme des Gouvernements Gizenga, puis Muzito.

En 2010, le pouvoir issu des élections de 2006 a déjà consommé plus de la moitié du temps de son mandat. Pourtant, de nombreuses voix stigmatisent le bilan mitigé de la gestion de l'État congolais. L'action du gouvernement est fort critiquée par l'opposition, qui relève son « immobilisme ». Certains ténors de la majorité présidentielle ont également exprimé leur exaspération face à cet état de choses. Par ailleurs, les efforts de pacification du pays et de normalisation des relations diplomatiques avec les États voisins et l'ancienne métropole ont été contredits par les faits inhérents notamment à la dégradation de la situation sécuritaire dans l'Est. La mauvaise gouvernance semble avoir la peau dure et entraîne l'enlisement de la démocratie.

Le présent article s'articule autour de cinq préoccupations. D'abord, la quête de sécurité, un domaine qui paraît chaque fois remis en cause par le cours des événements. Ensuite, le plan diplomatique : la RDC a réalisé des progrès dans ses relations avec le Rwanda et la Belgique. Mais la brouille avec l'allié anglais persiste ; il y a l'odeur du pétrole qui se cacherait derrière le différend frontalier. En troisième lieu, les institutions nationales et provinciales qui ont du mal à consolider et coordonner leurs actions. La préoccupation suivante porte sur le « fléau » qui ne cesse de ronger la gestion des finances, à savoir

l'absence de gouvernance. Enfin, en dépit de l'optimisme qu'affiche le Président Kabila, il s'agira de scruter les perspectives 2010 à travers l'avenir de la RDC, la décentralisation, la sécurité et l'atteinte du point d'achèvement.

2. LA QUÊTE PERSISTANTE DE SÉCURITÉ

2.1. La décomposition du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) pour la paix ?

En dépit du cessez-le-feu signé le 23 janvier 2008 à Goma appelant à l'arrêt total et immédiat des hostilités sur toute l'étendue de la province du Nord-Kivu, la conflictualité est restée vive en 2009. Mais la donne va changer. En effet, le 5 janvier 2009, Bosco Ntaganda, chef d'état-major du CNDP, prend l'audacieuse initiative de démettre¹ son chef Laurent Nkundabatware pour « mauvaise gestion » du mouvement rebelle ! Bien que sous le coup d'un mandat d'arrêt international, Ntaganda déclare la fin de la guerre au Nord-Kivu et se dit prêt à réaliser l'intégration des troupes du CNDP au sein des FARDC. Un arrangement interne avec le gouvernement congolais qui n'est pas du goût de la Cour pénale internationale (CPI), laquelle, le 7 janvier 2009, publie la lettre n° ICC-01/04-02/06 du 22 août 2006 sur la situation en RDC et l'affaire « le Procureur contre Ntaganda ».

Joseph Kabila donne la position officielle du gouvernement lors de sa conférence de presse du 31 janvier 2009. Livrer de Ntaganda à la CPI ne semble guère envisageable. Mais Nkundabatware, lui, fait l'objet de tractations entre le Rwanda et la RDC pour son extradition à Kinshasa. Une aile du CNDP sous la direction de Désiré Kamanzi sollicite le 4 février l'amnistie pour faits d'insurrection et de guerre perpétrés jusqu'au 16 janvier 2009. Le même mois, Kinshasa et le CNDP concluent un pré-accord consécutif aux pourparlers commencés à Goma, concertations qui aboutissent le 23 mars 2009 à la signature d'un accord de paix entre le CNDP et le gouvernement congolais. Les modalités d'intégration des éléments du CNDP au sein des FARDC sont également fixées. Pourtant, des éléments du CNDP vont continuer à percevoir des taxes dans le territoire de Masisi, qu'ils contrôlent.

La crise au sein du CNDP a trois effets immédiats : la décomposition du groupe par sa décapitation, la relative stabilisation de la situation militaire et la reprise des relations diplomatiques entre la RDC et les pays de la CPGL dont

¹ Crisis Group rapporte que, fin 2008, l'inspecteur général de la police congolaise a été envoyé secrètement au Rwanda pour négocier l'éviction de Laurent Nkunda de la direction du CNDP et le lancement d'une opération militaire des deux pays contre les FDLR. Le chef d'État-Major des FARDC n'aurait été informé de l'opération militaire que quelques jours avant son lancement en janvier 2009. Lire CRISIS GROUP, "Congo : l'enlèvement du projet démocratique", *Briefing Afrique*, n° 73, 8 avril 2010, p. 7. Ce limogeage de Nkundabatware est une des conséquences de l'onde de choc provoqué par les massacres des civils à Kiwanja (Nord-Kivu) entre le 4 et le 6 novembre 2008 et à Buramba (Rutshuru, Nord-Kivu) en mars 2007 par les troupes du CNDP ainsi que de leurs répercussions pour toutes les personnes physiques ou morales impliquées aux côtés du CNDP. Car le Rwanda, accusé de fournir troupes, armes, munitions et finances au mouvement rebelle, ne pouvait plus continuer à assurer la couverture de cet allié devenu trop encombrant. Et ce d'autant plus que les bailleurs de fonds allaient fermer les robinets à l'instar de la Suède et de la Hollande qui ont suspendu leurs aides au régime de Kigali.

le Rwanda. En effet, le limogeage de Nkundabatware suivi de son « arrestation-protection » par le Rwanda – accusé² au temps fort de la crise d'appuyer le CNDP en hommes, armes et munitions sous prétexte de combattre les FDLR que le gouvernement aurait armés et de protéger des rwandophones – a contribué à la décomposition de ce groupe désormais privé de son mentor. On a assisté également à une détente grâce au cessez-le-feu observé par toutes les parties belligérantes sur les anciennes lignes de front du Nord-Kivu jadis sous contrôle du groupe rebelle. Dans son discours sur l'état de la nation devant le Congrès, Kabila s'était félicité d'indiquer que sur le plan sécuritaire, le drapeau congolais, symbole de l'unité nationale, flottait à nouveau sur toute l'étendue du territoire national et à tous les postes frontaliers des provinces du Nord et du Sud-Kivu placées toutes deux sous le contrôle des autorités régulières du pays. « On n'avait pas connu cela pendant pratiquement quinze ans ! », a déclaré le Chef de l'État qui a ensuite indiqué que « depuis bientôt douze mois, il n'y a plus de guerre à l'Est, sinon celle que nous faisons aux Fdlr. Comme conséquence, les camps des personnes déplacées ont commencé à se vider ».

Kabila reconnaît que ces avancées ont été rendues possibles grâce au concours appréciable de la communauté internationale. Comme lors des élections de 2006, celle-ci a appuyé la tenue de la Conférence sur la sécurité, la paix et le développement des provinces du Nord et Sud-Kivu, sanctionnée par l'Acte d'engagement de Goma. Elle a également fourni une importante contribution financière aux *Programme Amani* et *Amani Leo* dans le cadre de la mise en œuvre de l'Acte d'engagement de Goma.

Le satisfecit officiel au sujet de la restauration de l'autorité de l'État est souvent contredit par l'insécurité persistante et les conflits localisés dans le Kivu, la Province Orientale et l'Équateur. Dans l'Est particulièrement, cette insécurité provient des groupes armés nationaux et étrangers, soit les FARDC³, soit les « forces négatives ». Le CNDP et les autres groupes armés, plus que jamais virulents, ne sont pas éradiqués et restent, en dépit des accords signés et des progrès accomplis au chapitre de la paix et de l'exercice de l'autorité de l'État, et ce toujours avec l'appui de la Communauté internationale, une menace pour la réunification du territoire et la paix dans l'Est de la RDC.

² Selon le laboratoire de recherche sur la défense de l'Institut français des relations internationales (IFRI), cité par F. Misser, la plupart des armes dont dispose le CNDP ont été prises aux FARDC, et bien que, en octobre 2008, les services de sécurité rwandais à l'aéroport de Kanombe aient saisi des uniformes destinés au CNDP et arrêté un individu mêlé à ce trafic, les experts affirment détenir des preuves de livraisons d'uniformes au CNDP par Kigali. Les autorités rwandaises sont en outre accusées de complicité dans le recrutement de soldats, dont des mineurs. Elles auraient facilité la fourniture d'armes et mis à la disposition des troupes du CNDP des officiers et des unités de la Rwandan Defence Force. Le CNDP a également bénéficié du soutien financier de businessmen congolais, comme l'homme d'affaires basé en Belgique Raphaël Soriano, alias Katebe Katoto, et rwandais, tel Tribert Rujugiro, patron du Rwanda Investment Group de Kigali. Ce dernier, à l'instar de businessmen de Goma, a acheté des terres contrôlées par le CNDP en RDC. Lire avec intérêt le dossier réalisé en collaboration avec et par MISSER, F., BIDADANURE, N., SOURT, R., "RDC : un pays contre lui-même", *Afrique Asie*, janvier 2009, p. 9.

³ Relire MISSER, F. *et al.*, *op. cit.*, pp. 9-11.

Cette incapacité du gouvernement congolais à réduire les groupes armés nationaux et étrangers⁴ encore actifs sur l'ensemble du territoire, pose avec acuité la problématique de la formation de l'armée nationale et de la réforme du secteur de sécurité. Mais nombreux sont les spécialistes qui attribuent la déroute de l'armée congolaise dans le Nord-Kivu à l'échec de la formation et de la réforme d'une institution militaire dont les soldats sont mal payés, quand leur solde n'est pas carrément siphonnée par des officiers indéliçats.

2.2. Les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) et la Lord's Resistance Army (LRA), traqués mais toujours actifs

Le Rwanda et l'Ouganda ont entrepris des opérations conjointes avec la RDC en vue de déloger les FDLR, dans le Nord et le Sud-Kivu, et la LRA, dans le Haut-Uele. Pour leur retour au Rwanda, les FDLR maintiennent leurs revendications politiques, dont notamment la tenue d'un dialogue inter-rwandais, préalable. Ce fait ressort de la déclaration, du 5 février 2009, du Président des FDLR, Ignace Murwanashyaka, faite à partir de l'Allemagne.

L'intervention des forces armées rwandaises et ougandaises a été l'objet d'un affrontement politique entre institutions de la RDC, mettant aux prises le gouvernement central allié au Président de la République, d'une part, et le Parlement national, de l'autre. Au sein même de ce dernier des fissures ont lézardé la majorité au point de faire voler en éclats des accords politiques entre partis et regroupements politiques ayant permis l'élection de Joseph Kabila au second tour de l'élection présidentielle. En effet, l'annonce surprise de la présence des troupes rwandaises invitées pour des opérations militaires conjointes contre les FDLR sur le territoire de la RDC a donné lieu à un débat passionné sur la publicité et le contenu des accords de coopération militaire conclus entre le Rwanda et la présidence de la RDC en vue des opérations militaires conjointes contre les FDLR. La tournure prise par les débats dans les deux chambres du Parlement a failli conduire à la fragmentation et à la recombinaison périlleuse des forces politiques au sein du Parlement, où députés et sénateurs de la majorité comme de l'opposition ont formé un front commun et accusé le gouvernement de conduire la guerre sans respecter la procédure prescrite par la Constitution. Conformément aux dispositions de l'article 86 de la Constitution, le Président de la République déclare la guerre sur décision du Conseil des ministres après avis du Conseil supérieur de la défense et autorisation de deux Chambres. Il en informe la Nation par un message. Cette

⁴ Dans leur offensive contre le CNDP, les FARDC avaient connu des pertes considérables. Selon les attachés militaires étrangers à Kinshasa cités par F. Misser, cinq brigades intégrées des FARDC, soit la moitié des 30 000 hommes déployés au Nord-Kivu, dont les éléments ont été formés par des instructeurs angolais, belges et sud-africains, avaient disparu dans la nature depuis la fin octobre 2008. Cette défaite, en novembre 2008, de l'armée nationale face à l'offensive des rebelles du CNDP, et plus encore les abus perpétrés contre les civils – à l'instar des rebelles et autres milices – ont mis en lumière les graves défaillances de l'État, à l'ombre duquel des officiers indéliçats privent les soldats de leurs soldes ou de leurs rations. Source : *MISSER, F. et al., op. cit.*, p. 5.

procédure prévue par la Constitution ne semble pas en effet avoir pas été suivie par le Gouvernement.

L'accord entre le Rwanda et la RDC signé le 5 janvier 2009 a permis aux deux armées d'entamer la traque contre les FDLR dès le 20 janvier 2009. Les brigades rwandaises ont quitté la RDC le 25 février 2009. Mais l'opération n'a pas réussi à réduire la capacité de nuisance des FDLR, les forces rebelles ont été repoussées vers les montagnes du Nord et Sud-Kivu, ainsi que dans les forêts du Maniema et de la Province Orientale. Certes, les populations civiles demeurent victimes d'innombrables exactions de la part des rebelles qui écument ces zones. Toutefois il ne faut pas perdre de vue les actes illicites commis par des éléments des FARDC. Citons, à titre exemplatif, le mémo des populations de Walikale dans le Nord-Kivu, déclarant « indésirable la 212^e brigade des Fardc »⁵. En effet, durant la période allant du 5 avril au 10 mai 2010, deux groupements dans l'Est du territoire ont connu plusieurs cas d'exactions commises, non seulement par les rebelles, toutes tendances confondues, mais aussi par les déserteurs des FARDC. La population a réclamé la venue d'autres éléments des FARDC capables de les sécuriser.

Au nord-est de la RDC, les armées ougandaise et congolaise ont mené conjointement la chasse aux éléments de la LRA, du 14 décembre 2008 au 3 février 2009. Rappelons que depuis la destruction de ses bases en Ouganda, Joseph Kony a installé son « quartier général » dans l'extrême nord-est de la RDC, dans le parc de la Garamba, englobant principalement les territoires administratifs de Dungu et de Faradje. De décembre 2008 à novembre 2009, les investigations du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU en RDC (OCHA) dénombrent 1250 tués, 643 enfants et 1018 adultes enlevés, et près de 280.892 déplacés.

Ce faux pas de la coalition politico-militaire relance le débat récurrent sur trois questions clés : la capacité régulatrice de l'État congolais à imposer son autorité sur l'ensemble du territoire national ; l'efficacité du mandat de la force internationale ; la capacité de résilience toujours énigmatique dont continuent à faire preuve les groupes armés étrangers présents sur le territoire de la RDC en dépit de l'appui des pays de la région des grands lacs et de celui de la MONUC.

Les opérations militaires conjointes, avec ou sans le soutien de la MONUC aux FARDC, posent non seulement le problème de leur efficacité mais surtout celui de savoir à qui elles profitent. En éloignant les éléments rebelles des FDLR des frontières rwandaises pour les repousser vers l'intérieur des provinces du Kivu et de la Province Orientale, les opérations militaires donnent l'impression d'avoir davantage résolu la question de la sécurité du Rwanda que celle de la paix pour les populations de ces provinces de l'Est de la RDC.

Déployée au Congo en 1999, la MONUC est l'objet depuis quelques années de virulentes critiques de la part de la population qui l'accuse de ne pas assurer la protection des civils, le massacre perpétré à Kiwanja⁶ au Nord-Kivu

⁵ Lire à ce sujet : *Le Potentiel* du 24 mai 2010.

⁶ Les sources divergent en ce qui concerne le bilan de ce massacre. Les villageois cités par le Figaro, qui avaient fui la ville de Kiwanja dans le Nord-Kivu à l'arrivée des rebelles de Laurent

(entre le 4 et le 6 novembre 2008) par les troupes du CNDP et les *mayi-mayi*. Dans ce cas, la passivité de la MONUC incapable d'empêcher les tueries de la population civile pourrait être assimilée à de la complicité. C'est aussi à l'attitude ambiguë de la MONUC que serait imputable la débâcle de Mushake en décembre 2007 lorsque les FARDC ont décidé d'attaquer le CNDP dans sa forteresse contre la volonté de cette Mission onusienne au Congo qui campait dans une position de négociations. Le gouvernement congolais, sans être totalement innocenté, a sollicité un plan de retrait précis du désengagement progressif de la Mission des Nations Unies (MONUC) à partir du 30 juin 2010. La question de la reconfiguration du mandat de cette dernière, qui devrait expirer le 31 mai prochain, a été abordée lors d'une réunion entre Alain Le Roy (chef des opérations de paix de l'ONU) et Joseph Kabila. Selon l'émissaire de l'ONU, le désengagement de la mission commencera dans les régions où la paix a déjà été rétablie, contrairement aux provinces du Nord et du Sud-Kivu dans l'Est du Congo, où les casques bleus maintiendront leurs positions.

Malgré la présence de la Communauté internationale et les énormes avantages consentis au CNDP par les accords de Nairobi et de Goma, la sécurité demeure précaire dans les deux Kivus. Les groupes armés étrangers et leurs alliés locaux ne sont pas seuls mis en cause dans les graves violations des droits de l'homme répétées dans la région ; paradoxalement, les forces engagées, avec les opérations Kimia I et II, sont accusées de commettre plus d'exactions⁷ et de rompre un certain « équilibre » entre population et rebelles dans la région. S'agissant particulièrement de l'implication de l'armée congolaise dans les violations des droits de l'homme, F. Misser⁸ rapporte à cet effet qu'en sureffectif mais sous-payés, sous-nourris et sous-motivés, certains éléments des FARDC au front sont en proie à de nombreux problèmes d'intendance. Cette situation influe considérablement sur l'esprit de corps et sur le moral.

Nkunda mercredi 5 novembre 2008, ont trouvé plus d'une douzaine de corps en rentrant chez eux. Un membre des Nations Unies a expliqué au journal *Le Figaro*, sous couvert d'anonymat, les morts de Kiwanja (au nord de Goma) par l'arrivée tout d'abord des *mayi-mayi*, qui ont tué tous ceux qu'ils accusaient de soutenir les hommes de Laurent Nkunda, avant que ces derniers n'arrivent et tuent les fidèles *mayi-mayi*. Un journaliste de l'*Associated Press* a, quant à lui, retrouvé 16 corps à Kiwanja, recouverts de couvertures et de feuilles, sans qu'aucun ne semble avoir été armé. Au moins 20 personnes auraient été tuées et 33 autres blessées, selon des témoins interrogés par HRW à Kiwanja, qui compte quelque 30.000 habitants. Les forces de l'ONU « sont tout simplement incapables de protéger les civils qui sont attaqués délibérément », a affirmé Anneke Van Woudenberg, spécialiste de l'Afrique au sein de HRW.

Le rapport d'enquête sur les abus commis par le CNDP à Kiwanja rendu public à Genève le 9 septembre 2009 par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République Démocratique du Congo (BCNUDH) a pu confirmer 67 exécutions arbitraires commises par le CNDP. Lire MONUC, Conférence de presse du 9 novembre 2009, en ligne sur <http://monuc.unmissions.org/Default.aspx?tabid=1169>, consulté le 18 février 2010 ; "RDC : encore des civils tués à Kiwanja", en ligne sur <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2008/11/07/01011-20081107FILWWW00288-rdc-encore-des-civils-tues-a-kiwanja.php>, consulté le 18 février 2010.

⁷ Les pillages commis les 29 et 30 octobre à Goma par des déserteurs des FARDC, mis en fuite par les rebelles de Nkunda, puis la réédition de ce scénario les 10 et 11 novembre à Kanyabayonga, à 150 km au nord de Goma, étaient assortis de plusieurs dizaines d'assassinats.

⁸ MISSEYER, F., *op. cit.*, p. 22.

2.3. À l'Équateur, un étang de poissons ou la partie visible de l'iceberg

La province de l'Équateur a créé la surprise avec les événements survenus à Dongo (Nord-Ubangi) début octobre 2009. Des jeunes gens appartenant au clan Enyele ont affronté ceux de Bobala pour le contrôle d'un étang très poissonneux. Cette dispute, au départ interclanique, a, peu à peu, pris les allures d'une insurrection armée que la police et les éléments de la MONUC présents n'ont pas pu anéantir. Ils ont même dû abandonner la localité aux mains des insurgés.

Depuis l'annonce du porte-parole des « Patriotes résistants », M. Ambroise Lobala Mokoba, le 19 novembre 2009, le spectre d'une menace armée planait sur la région. D'anciens militaires des FAZ réfugiés en République du Congo auraient rejoint les insurgés. En reprenant la localité, en décembre 2009, les FARDC ont récupéré une importante quantité d'armes. Le chef de ces insurgés Udjani avait pris la fuite.

Plusieurs morts ont été déplorés ; plus de 16 000 personnes ont été forcées de quitter la zone. Entre la fin octobre et décembre 2009, des affrontements se sont soldés par près de 297 morts, dont 187 villageois, 82 « bandits » et 28 policiers, selon un bilan publié par le ministre de la Communication, Lambert Mendé⁹. Les combats auraient abouti à la destruction de 55 localités, provoqué l'exode de 84 000 personnes au Congo-Brazzaville et 15 000 autres en Centrafrique, et le déplacement de 100 000 personnes dans leur propre pays. Au début 2010, après une ultime résistance face aux soldats de l'armée nationale, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui encerclaient le village d'Inyele où ils s'étaient retranchés, les rebelles survivants se sont dispersés le long de l'Oubangui. Toute une région a été mise à feu et à sang.

Des éléments résiduels de ces insurgés ont occupé Makanza le 27 mars 2010. À la fin du mois de mars, le même groupe a investi Bomongo (à près de 102 km de Mbandaka). Ces occupations étaient momentanées. Le véritable coup médiatique concerne l'attaque surprise menée, le 4 avril 2010, sur Mbandaka. Après avoir créé une certaine désolation et commis des atrocités dans cette ville, les insurgés ont été rapidement délogés par les FARDC. Sept militaires et trois policiers congolais ainsi que deux membres de la MONUC avaient perdu la vie. Cette attaque de Mbandaka a relancé de plus belle la polémique autour du retrait de la MONUC.

Début mai 2010, un communiqué du Gouvernement a surpris les Congolais : le chef des insurgés enyele, Udjani, a été arrêté et remis à la police ! Son acheminement à Kinshasa a été annoncé, mais il tarde à arriver. L'opinion espère que ce « scoop » ne soit pas un canular ou une fausse alerte.

Sous les eaux des étangs poissonneux se cachent en fait de véritables enjeux politiques. Après le Bundu dia Kongo (BDK) qui a défrayé la chronique

⁹ « République démocratique du Congo : Les étangs de la discorde », *Afrique Asie*, février 2010, en ligne sur http://africatime.net/division.fr/rdc/nouvelle.asp?no_nouvelle, consulté le 15 mars 2010. Sur la polémique du bilan, lire aussi LUKIAKIA, « Dongo : un bataillon de la PIR décimé ? », 23 décembre 2009, en ligne sur <http://www.updcongo.com/2009/12/dongo-un-bataillon-de-la-pir-decime/>, consulté le 15 mars 2010.

politique pendant la période électorale, la rébellion enyele intrigue plus d'un analyste désireux de comprendre ce qui lie le contrôle des étangs à l'agenda politique de ce mouvement de résistance. Mais le moins que l'on puisse dire est que le contentieux sur les étangs n'est pas un conflit récent ; il remonte à la période coloniale.

L'explication de l'explosion actuelle de violence dans la province de l'Équateur doit être située dans le contexte (géo) politique post-électoral de la RDC qui a vu le pouvoir échapper à la province après 32 ans de règne de Mobutu et de son clan à la tête du pays. Le dictateur défunt et le *chairman* du Mouvement de Libération du Congo (MLC), deuxième force politique et principal parti de l'opposition, qui a perdu le second tour de l'élection présidentielle de 2006, sont tous deux, en effet, originaires de l'Équateur ; ils auront de la peine à admettre que le pouvoir a changé de main et à composer avec son titulaire actuel. Outre le contentieux sur les étangs, les « patriotes enyele » qui se seraient aliénés l'appui des anciens militaires de l'armée de Mobutu FARDC basés dans la République du Congo en face, veulent ainsi marquer leur opposition au gouvernement central, qu'ils accusent également de complicité avec la CPI dans l'arrestation de Bemba et son transfert devant celle-ci, l'écartant donc de la course électorale prévue en 2011. L'implication des ex-Forces armées zaïroises (Faz) aux côtés des rebelles enyele dans les affrontements à l'Équateur comportait le risque de régionalisation d'un conflit au départ localisé mais aujourd'hui susceptible d'entraîner les populations apparentées du Congo-Brazza.

2.4. L'Ituri, un volcan toujours en ébullition

En dépit de l'accalmie enregistrée sur le terrain, certains groupes armés ont repris du service. Des bandes armées émergentes attireraient à nouveau les démobilisés d'hier. Pour preuve, quatre chefs rebelles ont été arrêtés, le 3 mars 2010, dans le district ougandais d'Arua. Ils ont été « surpris en train d'élaborer un document contenant le plan de déstabilisation de l'Ituri ». Il faut citer notamment Raymond Tcheni Andrionzi, chef de l'URC (Union des Révolutionnaires Congolais) et Boston Kasongo, responsable du MPCDS (Mouvement des Patriotes Congolais pour la Démocratie Sociale). Ils sont détenus à Kampala (Ouganda).

En date du 3 avril 2010, la localité de Komanda (à 75 km au sud de Bunia) a été secouée par des affrontements entre les FARDC et des éléments rebelles du FPJC (Front Populaire pour la Justice au Congo) dirigé par Sharif Manda. Celui-ci a revendiqué cette attaque et déclaré avec nonchalance avoir juste eu besoin de se ravitailler en tenues militaires et en ration auprès des FARDC ! Les hommes de Sharif Manda écument actuellement la zone sud de l'Ituri, principalement Get et Boga.

En dépit de la neutralisation des chefs de guerre de l'Ituri par la CPI, l'Ituri ne retrouve toujours pas la stabilité et demeure une zone rouge. Il y a même lieu de se demander si l'arrestation des chefs actuellement à La Haye ne constitue pas une erreur de cibles. L'explication de la résistance des groupes armés aux opérations de pacification doit être située dans le cadre social du

conflit dans cette partie de la Province Orientale. La persistance de la violence dans cette région, écrivent Koen Vlassenroot et Tim Raeymaekers¹⁰, doit être comprise comme le résultat de l'exploitation par des acteurs locaux et régionaux d'un conflit politique local profondément enraciné autour de l'accès à la terre, aux ressources économiques disponibles et au pouvoir économique. Aujourd'hui plus qu'hier, la violence continue à être utilisée comme un moyen de réorganiser l'espace socio-économique local et de contrôler la mobilité à l'intérieur et entre ces espaces. La conséquence de cette violence instrumentalisée est une lutte entre les différents réseaux de contrôle qui unissent et divisent les seigneurs de guerre locaux à leurs parrains intérieurs et extérieurs¹¹ autour du contrôle de l'espace iturien. Le désordre, l'insécurité et l'état général d'impunité ont encouragé ainsi la formation de réseaux nouveaux et militarisés pour l'obtention (et l'accumulation) des bénéfices économiques, en référence à la propriété ethnique comme partie intégrante et centrale des stratégies de contrôle et de résistance. À cette instrumentalisation des groupes armés s'ajoute l'échec de la politique de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que la formation et la réforme de l'armée.

La revue de la situation sécuritaire à laquelle il vient d'être procédé montre donc que, contrairement aux discours dominants, le Congo n'a pas encore réussi à rétablir la stabilité sur l'ensemble de son territoire national. L'instabilité dans l'Est, mais également au Nord, au Nord-Est du pays et dans la province de l'Équateur où les illuminés défenseurs, libérateurs et patriotes continuent à faire la loi, est révélatrice des limites de l'État congolais à réguler le secteur de la sécurité.

Les tentatives d'explication à la base de cette situation doivent être recherchées dans deux directions principales¹². Sur le plan interne, l'effondrement des services de sécurité depuis le milieu des années 1990, poursuivi durant la période des guerres, a grevé lourdement la capacité régulatrice du Gouvernement congolais à imposer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national en dépit d'énormes efforts consentis par la communauté internationale dans le domaine de la réforme du secteur de sécurité. D'autre part, les conditions d'existence difficiles conduisent les services de sécurité impliqués dans les « opérations de pacification » qui sont malencontreusement la source et le moteur de la violence, dernièrement par le biais de l'Opération Kimya II lancée contre les FLDR avec le soutien de la MONUC. Cette opération militaire a eu plusieurs conséquences involontaires, en particulier l'exacerbation des problèmes de déplacement de populations et des abus perpétrés contre les civils à la fois par les forces gouvernementales et les forces rebelles.

Sur le plan externe, si la violence continue actuellement dans l'Est du Congo en dépit de la stabilisation de la scène nationale et régionale, l'une des

¹⁰ VLASSENROOT, K., RAEYMAEKERS, T., "Le conflit en Ituri", *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2002-2003*, p. 210.

¹¹ Kinshasa reproche à Kampala d'armer quelques milices de l'Ituri.

¹² Lire également HENDRICKSON, D., KASONGO, M., *La réforme du secteur de la sécurité en République Démocratique du Congo : enjeux stratégiques*, New York, Center on International Cooperation, 2-3 novembre 2009, Document thématique n° 4.

raisons serait, pour S. Autesserre¹³, la *méconnaissance par les acteurs internationaux du rôle clef des conflits locaux*. En effet, les énormes efforts déployés depuis la période de la transition dans le domaine de la sécurisation au Congo ont abouti principalement à un échec. L'auteur lie cet échec à l'approche qui est celle de la communauté internationale en matière de rétablissement de la paix, approche davantage centrée sur l'organisation d'élection que sur le règlement des micro-conflits fonciers, politiques, économiques et sociaux qui embrasent tout le territoire national.

Une seconde explication majeure, externe, à la base de l'inefficacité observée dans l'appui de la communauté à la pacification de la RDC réside dans *l'absence d'une vision commune et partagée* sur les conflits et la réforme du secteur de sécurité (RSS¹⁴) en RDC, d'abord au sein de la communauté internationale et ensuite entre celle-ci et le gouvernement ainsi que d'autres acteurs clés (comme la société civile locale) impliqués dans cette question. La réforme du secteur de sécurité souffre en effet d'un manque de coordination des acteurs internationaux. Pendant la transition, la Belgique, l'Afrique du Sud et l'Angola développent séparément des programmes de formation de quelques bataillons, et désormais les États-Unis et la Chine se sont ajoutés à eux. Les débats parmi les acteurs internationaux sur la coordination de la réforme du secteur de sécurité durent depuis 2006 sans avoir trouvé de réponse définitive. Loin d'engager une transformation profonde de l'armée congolaise, les autorités de Kinshasa ont, au contraire, privilégié l'acquisition d'équipements et la formation sommaire de bataillons affrontant les groupes rebelles. En outre, le ministère de la Défense et les bailleurs ne sont pas parvenus à un consensus sur la future armée congolaise.

Ce manque de coordination a eu comme conséquence la dispersion des acteurs et des moyens à mobiliser pour servir d'appui à la stabilisation et à la réforme du secteur de sécurité.

L'absence de progrès en matière de réforme du secteur de sécurité a un coût à la fois politique, institutionnel et humain. Les FARDC ont révélé de très graves déficiences opérationnelles lors des nombreuses offensives ratées des trois dernières années, et chaque intervention des militaires congolais s'est accompagnée de violations des droits de l'homme et de violences sexuelles contre la population.

¹³ AUTESSERRE, S., "Penser les conflits locaux : échec de l'intervention internationale au Congo", *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-18.

¹⁴ Selon Crisis Group, un premier plan directeur fixant l'objectif d'une armée de métier de 60 000 à 70 000 soldats est conçu en septembre 2007, mais ce n'est que le 26 janvier 2010 que le ministère de la Défense congolais présente officiellement le plan de réforme des FARDC aux partenaires internationaux. Pour fixer le cadre législatif des forces armées, le Conseil des ministres transmet au Parlement le 28 août 2009 trois avant-projets de loi nécessaires au lancement de la réforme. L'étude des projets de loi est initialement inscrite au programme de travail de la session ordinaire du Parlement du 15 septembre au 15 décembre. A la clôture d'une session extraordinaire convoquée du 15 janvier au 15 février 2010, les deux chambres ne les ont pas encore approuvés. En matière de police, le séminaire national sur la réforme organisé à Kinshasa en avril 2007 a mis deux ans pour porter ses fruits : la loi organique prévue par la constitution a été présentée au parlement en 2009 et un plan d'action de la réforme a été élaboré. Lire CRISIS GROUP, *op. cit.*, p. 15.

3. LE RWANDA NORMALISE SES RELATIONS, L'ANGOLA MONTE LES ENCHÈRES ET LA BELGIQUE REVIENT

3.1. RDC-Rwanda, relations diplomatiques enfin rétablies

Nul n'ignore l'animosité ayant régné entre le Rwanda et la RDC depuis 1996. Mais quinze ans ont passé et des contacts épisodiques ont entraîné le réchauffement des relations entre les deux pays ; la normalisation a pris corps et s'est matérialisée. Après les opérations militaires conjointes entreprises en janvier-février 2009, le Rwanda a nommé, en mai 2009, Amandin Rugira en qualité d'ambassadeur en RDC. Celui-ci a présenté ses lettres de créances le 1^{er} décembre 2009. Toutefois, remarquons que les séquelles du passé ne pourront s'effacer aussi rapidement et seraient susceptibles de ressurgir à chaque tournant de cette normalisation.

La RDC n'a pas fini de soupçonner le Royaume-Uni d'être derrière le Rwanda en vue de la déstabiliser. C'est pour dissiper un tel malentendu que Phil Evans, chef de mission à la Coopération britannique en RDC, a déclaré, le 5 août 2009, que son pays n'a pas un agenda caché contre la RDC. À la même date, les ministres des Affaires étrangères du Rwanda et de la RDC se sont retrouvés à Goma. Et, le 6 août 2009, un mini Sommet a vu le Président Kagame traverser la frontière pour s'entretenir avec son homologue congolais Joseph Kabila à Goma.

Le nouvel ambassadeur de la RDC au Rwanda, M. Norbert Nkulu Kilombo, a présenté, le 16 novembre 2009, ses lettres de créances au Président Paul Kagame. L'ambassadeur Norbert Nkulu Kilombo a indiqué que sa mission est double. La première consiste à rendre effectives les relations diplomatiques entre les deux pays. La deuxième, à relancer certaines activités, notamment la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL).

Prenant exemple sur l'histoire de la France et de l'Allemagne¹⁵ dont les relations ont évolué en dents de scie, la normalisation des relations diplomatiques et la relance de la coopération entre Kinshasa et Kigali ont le mérite de rapprocher davantage les pays de la région afin de favoriser l'intégration économique régionale et de donner un coup de pouce à la stabilité de l'Afrique centrale et à celle de la région des grands lacs.

En dépit des résultats obtenus en termes d'ouverture des ambassades et de relance de la CPGL, l'activisme des groupes armés dans la région des grands lacs malgré des opérations militaires conjointes, la présence et le retour clandestin des réfugiés, la prévention des crimes de masse et la coopération judiciaire entre pays de la région, la poursuite du pillage des ressources de la RDC, la gestion des zones d'intérêt commun et la viabilisation de la CPGL par des projets intégrateurs à impact visible sur le développement des pays de la région restent les défis majeurs que doivent, à court terme, véritablement

¹⁵ Ces deux États européens s'étaient battus plusieurs années et avaient signé maintes fois les armistices dans le palais de Versailles. Mais aujourd'hui les hostilités de l'ancienne époque n'ont qu'un intérêt théorique, parce qu'elles ont cédé la place aux relations franco-germaniques excellentes et qui ont un impact considérable sur le développement socio-économique des deux pays.

relever la RDC et le Rwanda. La paix en RDC passe aussi par le règlement politique de la situation interne au Rwanda notamment par l'institution d'un dialogue intercommunautaire. Il s'agit d'éviter à tout pris que la RDC risque de ne devienne « le déversoir du conflit inter rwandais » et le terrain d'affrontements entre Rwandais.

3.2. Angola-RDC : les relations « fraternelles » font place à la mauvaise humeur

Depuis l'affaire de Kahemba (province de Bandundu), les relations entre la RDC et l'Angola ont pris un coup de froid. En avril 2009, l'Angola a récidivé en occupant les villages de Kuzi et Sava (territoire de Mbanza-Ngungu/Bas-Congo). Il y a également la lancinante question du tracé des frontières. Face à la tension qui demeure, le Premier ministre congolais Adolphe Muzito a effectué, le 21 avril 2009, une visite-éclair à Luanda, qu'il n'a pas changé grand-chose.

Du 12 mai au 6 juillet 2009, l'Angola a procédé au refoulement de près de 7 275 Congolais, dont 5 419 hommes, 1 222 femmes, 322 garçons et 312 filles. Début octobre 2009, le Gouvernement congolais a pris la décision d'appliquer le principe de réciprocité en expulsant à son tour les ressortissants angolais en séjour irrégulier sur le territoire de la RDC. Par ailleurs, l'Angola a fait monter d'un cran la tension en suspendant, le 8 octobre 2009, les vols de la TAAG (compagnie aérienne angolaise) vers la RDC en guise de rétorsion.

Toutefois, l'arrivée à Kinshasa d'une délégation angolaise de trois vice-ministres, le 12 octobre 2009, a souligné la volonté de relancer le dialogue entre les deux voisins. Les entrevues ont conduit à l'harmonisation des vues sur le respect des normes humanitaires relatives à l'expulsion des irréguliers. La 'chasse à l'homme' a ainsi été suspendue.

Ces expulsions constituent l'arbre qui cache mal le problème du pétrole, pomme de discorde entre les deux pays. Depuis l'adoption par le parlement congolais de la loi délimitant les frontières maritimes et terrestres, la RDC réclame 200 km de ses eaux territoriales contre 40 km du littoral exploité jusqu'ici. En fait, Kinshasa et Luanda se disputent quelque 4 milliards de barils de pétrole. Notons que la convention de Montego Bay (Jamaïque) a, depuis le 10 février 1982, réglé cette question en reconnaissant les droits de la RDC sur la partie de territoire litigieuse. Devant les difficultés de trouver un compromis, les deux États pourraient s'en remettre à l'arbitrage des instances internationales.

Lors des travaux de la 9^e grande commission mixte tenue à Luanda du 15 au 17 décembre 2009, les deux voisins ont passé en revue des questions telles que la gestion des migrations, la frontière commune et l'exploitation du pétrole dans la zone d'intérêt commun. Un consensus aurait été trouvé sur tous les dossiers examinés.

Il faut noter qu'en date du 24 mars 2010, l'Assemblée nationale de l'Angola a approuvé la résolution donnant le quitus au gouvernement angolais de négocier avec celui de la RDC en vue d'établir un accord sur la délimitation des frontières. L'Assemblée nationale angolaise a assorti son autorisation d'une

recommandation, celle de respecter strictement les accords signés entre le Portugal et la Belgique !

Le bilan de toutes ces négociations ne donne guère à la RDC les dividendes recherchés. L'impression qui s'en dégage démontre à suffisance les faiblesses de la diplomatie congolaise. L'Angola cherche plutôt à gagner du temps par des 'conciliabules improductifs' pour la RDC. Le renvoi à un règlement du différend par les instances internationales indique à quel point le temps travaille en faveur de l'Angola. Les incursions répétées des troupes angolaises sur le territoire congolais montrent les visées de ce dernier et forment l'arbre qui cache la forêt. L' 'ivresse' de l'or noir pourrait encore durer longtemps.

3.3. Belgique-RDC : les nuages se dissipent

L'année 2008 a connu un sérieux refroidissement des relations entre la Belgique et la RDC. Celles-ci avaient été suspendues durant neuf mois à la suite de propos jugés peu diplomatiques par les autorités congolaises. Mais les choses ont fini par s'arranger et la normalisation des rapports entre les deux partenaires a été confirmée le 25 janvier 2009 à partir de Bruxelles par un communiqué conjoint.

Le départ de Karel De Gucht et l'arrivée d'Yves Leterme à la tête de la diplomatie belge ont créé un nouveau contexte. Dans une interview accordée à la presse le 6 avril 2009, Yves Leterme a confirmé l'existence de bonnes relations entre les deux pays et annoncé la réouverture du consulat belge de Lubumbashi¹⁶. Celle-ci est effectivement intervenue le 14 septembre 2009. Au début de cette année, les deux pays ont échangé des ambassadeurs après une dizaine de mois d'une «crise» imputée, à tort ou à raison, aux envolées verbales de l'ancien ministre des Affaires étrangères, le libéral flamand Karel De Gucht. Celui-ci ne ratait pas l'occasion de dénoncer la corruption ambiante au sein de l'élite au pouvoir. Dans ce Congo démocratique où les contre-pouvoirs sont muselés, le parler-vrai de M. De Gucht avait rencontré un franc succès. Signes supplémentaires de l'embellie, le nouveau consul général de Belgique à Lubumbashi, Dirk Loncke, a rouvert ce poste mi-août après une année de fermeture. À cette occasion l'ambassadeur de Belgique en RDC, Dominique Struye, a prononcé un message de la part du Ministre des Affaires étrangères Yves Leterme. Dans son message le ministre a rappelé la déclaration des Premiers ministres congolais et belges, en date du 24 janvier dernier, dont le texte prévoyait de normaliser les relations entre leurs deux pays ; d'instaurer et d'entretenir entre eux un dialogue franc, ouvert et constructif ; de gérer ces relations conformément aux principes de l'égalité souveraine et de la réciprocité ; et enfin de redynamiser la coopération au développement. Cette réouverture du consulat général est significative en ce qu'elle marque le retour à la normale, après le refroidissement des relations diplomatique entre les deux pays.

¹⁶ MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE EXTÉRIEUR ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, "Yves Leterme se réjouit de la réouverture du consulat à Lubumbashi", 14 septembre 2009, en ligne sur <http://www.diplomatie.be/fr/default>, consulté le 10 mars 2010.

Bien qu'éloigné de la politique intérieure belge, Karel De Gucht n'en demeure pas moins une épine dans le pied des relations belgo-congolaises. Chacune des interventions¹⁷ crée des ravages dans les rapports entre Bruxelles et Kinshasa. En sa qualité de Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, il a profité, le 16 décembre 2009, d'un débat au Parlement de Strasbourg pour faire une déclaration jugée inconvenante pour le Gouvernement congolais. D'après Karel De Gucht, il n'y a pas au Congo d'« interlocuteurs appropriés ». Il a décrit le Congo comme « l'énorme gâchis ... où presque tout est à refaire, à commencer par la reconstruction de l'État, dont l'absence d'autorité est au cœur du problème ».

Le langage peu diplomatique de Karel De Gucht, à l'instar de celui des experts belges, a divisé les opinions publiques belge et congolaise. Le moins que l'on puisse dire est que cette crise n'est ni la première ni la dernière mais constitue un épisode du contentieux belgo-congolais face à la volonté des nouvelles institutions congolaises issues des élections légitimes de s'émanciper de la tutelle paternaliste d'un autre âge par une métropole toujours prompte de distribuer des certificats de mérite politique aux dirigeants de son ancienne colonie devenue indépendante. Le véritable nerf des crises à répétition réside non pas seulement dans les mauvaises notes de l'État congolais en matière de bonne gouvernance, de démocratie et de droits de l'homme mais également dans la signature le 17 novembre 2007 par le Gouvernement de la RDC des contrats avec le groupement d'entreprises publiques chinoises¹⁸. Cet accord de coopération, le plus grand de la Chine en Afrique pour le moment, est source de débats intenses et contradictoires d'ordre économique et politique entre officiels et intellectuels belges et congolais¹⁹.

¹⁷ C'est pour son entretien à Lubumbashi, lundi 18 janvier 2010, avec le président de la République démocratique du Congo (RDC) Joseph Kabila que l'actuel ministre belge des Affaires étrangères Steven Vanackere a été cloué au pilori par son prédécesseur Karel De Gucht. « *Ce qui se passe au Congo est un drame inconcevable. En tant qu'être humain, je n'aurais pas pu me résoudre à avoir un entretien agréable avec Kabila, un verre de bière à la main* », a déclaré Karel De Gucht. Dans un entretien enregistré diffusé dimanche sur la VRT, Steven Vanackere observe qu'il ne revient pas à un ministre belge de « *délivrer des diplômes* », évoquant ainsi les positions de Karel De Gucht sur la RDC, jugées offensantes par Kinshasa. Le chef de la diplomatie belge dément s'être « *aplati* » devant Joseph Kabila et qualifie son entretien avec ce dernier de « *rencontre courtoise* » au cours de laquelle aucun sujet n'a été évité. Karel De Gucht, pour sa part, a ironisé sur le fait que, depuis qu'il n'est plus ministre des Affaires étrangères, « *cela va mieux au Congo, il y a moins de viols, la situation dans l'Est s'arrange et la corruption est combattue* ». « *Si ce n'est pas le cas, je ne pourrais pas imaginer que le ministre Vanackere, si bien intentionné, aille boire un verre de bière avec Kabila. Je ne l'ai d'ailleurs jamais fait* », a-t-il commenté. Lire "Karel De Gucht tance Steven Vanackere", en ligne sur <http://www.rtf.be>, consulté le 10 mars 2010.

¹⁸ Au terme de ces contrats, les Chinois s'engagent à construire 3 500 km de routes, autant de km de chemins de fer, des infrastructures de voiries, surtout à Kinshasa, 31 hôpitaux de 150 lits et 145 centres de santé. Le remboursement de ces prêts est garanti par la constitution d'une *joint venture* avec participation majoritaire chinoise qui va exploiter, produire et fournir huit millions de tonnes de cuivre, deux cents mille tonnes de cobalt et 372 tonnes d'or. Le coût total du prêt atteindrait la somme de 8,5 milliards de dollars, une somme équivalant au principal de la dette totale accumulée sous la Deuxième République. On lira avec intérêt MARYSSE, S., GEENEN, S., "Les contrats chinois en RDC : l'impérialisme rouge en marche ?", *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 287-213.

¹⁹ *Ibid.*, p. 288.

L'orage provoqué par ces déclarations dans les milieux politiques congolais comme belge et les crises répétées entre ces deux pays montrent que ces derniers semblent ne plus avoir beaucoup de points d'intersection de leurs agendas et de leurs intérêts après cinq décennies de coopération manquées. D'où le nouveau Programme indicatif de coopération (PIC)²⁰ pour la période 2010-2013 convenu le 21 décembre 2009 entre le ministre congolais de la coopération internationale et régionale, Raymond Tshibanda, et le ministre de la coopération au développement, Charles Michel, en vue de la modernisation de la coopération entre les deux pays. Ce nouveau programme entre la Belgique et la RDC entend augmenter les moyens de la coopération bilatérale de 65 millions d'euros/an (dans le PIC précédent) à 75 millions d'euros/an ; renforcer le soutien de la Belgique, pour les 2 dernières années, si des avancées concrètes dans le domaine de la gouvernance démocratique et financière sont constatées ; et enfin accroître l'efficacité de l'aide belge en RDC en réduisant le nombre de secteurs de son intervention: les pistes et bacs (dans une perspective de désenclavement du milieu rural), l'agriculture et l'éducation. Le Programme portera également une attention spécifique aux questions de gouvernance et de lutte contre la corruption. Les deux gouvernements ont reconnu en effet l'importance d'un bon déroulement du processus électoral, du renforcement de la société et de l'État dans ses fonctions de législateur et de pourvoyeur de services, de la bonne gouvernance et d'une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption.

En dépit du nouveau programme, la question qui se pose en réalité demeure celle de l'efficacité de la coopération belgo-congolaise et de l'aide belge au développement en faveur de la RDC. Sans surprise, les avis divergent bien souvent : l'opinion des auteurs congolais, qui mesurent le chemin parcouru et se permettent un optimisme raisonnable, contrastent vivement avec celle des experts belges²¹. C. Braeckman²² se demande parfois pourquoi ces

²⁰ AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE EXTÉRIEUR ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, "Modernisation de la coopération entre la Belgique et la RDC : gouvernance et efficacité", 23 décembre 2009, disponible sur <http://www.diplomatie.be/fr/default>, consulté le 10 mars 2010.

²¹ Le récent ouvrage collectif, TREFON, T. (dir.), *Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions*, Cahiers africains n° 76, Paris / Bruxelles, L'Harmattan / Musée royal de l'Afrique centrale, 2009, cristallise ce débat sur l'efficacité de l'aide au développement. Pour lui, le Congo a été une sorte de laboratoire du développement où, depuis dix ans, d'innombrables partenaires se sont croisés, depuis la Banque mondiale et le FMI jusqu'aux dizaines d'ONG et aux nombreuses coopérations étrangères. Son jugement, un constat d'échec, rejoint d'assez près celui des contempteurs de l'aide internationale qui se multiplient dans les milieux anglo-saxons et dont le point de vue vient d'être synthétisé avec éclat par Dambisa MOYO (*L'aide fatale*, Paris, J.-C. Lattès, 2009): pour Trefon, malgré les centaines de millions de dollars engloutis au Congo, on ne peut que conclure à l'échec. C. Braeckman, à la suite de nombreux autres lecteurs, trouve cependant que la démonstration que devrait fournir ce livre est cependant biaisée par une lacune fondamentale : ainsi que le coordonnateur le reconnaît lui-même, les contributions relatant la nature et l'ampleur des défis à relever manquent, par faute de place ou faute d'auteur. Comment mesurer le chemin parcouru si on ne sait pas d'où on est parti ? Poser comme prémisse le théorème de la « faillite de l'État » n'est pas suffisant, pas plus que faire porter aux dirigeants congolais eux-mêmes, à leurs stratégies d'évitement, à leurs « mascarades » la responsabilité des échecs. Pourquoi ne pas se demander aussi si les lenteurs, les réticences, les complications bureaucratiques des acteurs locaux ne seraient pas la traduction d'une sorte de résistance passive opposée à des réformes décidées en d'autres lieux et imposées de l'extérieur ? On lira avec

derniers, reconnus, expérimentés, qui ont passé tant d'années à scruter l'évolution du Congo, sont restés à ce point « *le nez dans le guidon* », scrutateurs minutieux et attentifs des péripéties politiques, comptables de toutes les déceptions, de toutes les promesses non tenues, mais myopes face aux mouvements de fond, aux « temps longs de l'histoire » ?

À l'occasion de la commémoration de l'indépendance, des voix s'élèvent du côté congolais pour des relations respectueuses et responsables entre la RDC et son ancienne métropole. Certains évoquent même la possibilité d'exhumer le fameux « contentieux belgo-congolais » qui, juridiquement, s'est éteint ! D'autres reprochent à la Belgique le fait d'avoir « abandonné le Congo ». D'autres enfin, empreints de nostalgie et déçus par la situation socio-économique, émettent le vœu de voir les Belges revenir (sic). Au-delà de ces souhaits et récriminations, c'est à la RDC de trouver les mécanismes internes de sa refondation en vue d'un nouvel élan.

4. LES INSTITUTIONS NATIONALES ET PROVINCIALES TANGUENT

4.1. L'Assemblée nationale à l'épreuve de la maturité

La présence des troupes rwandaises en RDC a préoccupé certains députés et sénateurs. Ils n'ont guère apprécié que le Chef de l'État ait sur ce pont pris la décision sans consulter le Parlement. Survenue en pleine période des vacances, cette préoccupation a incité des parlementaires tant de la majorité que de l'opposition à réclamer la convocation d'une session extraordinaire. Ce qui a divisé la famille politique du Chef de l'État. En osant donner, le 21 janvier 2009, son point de vue sur « Radio Okapi », le président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, a suscité de l'animosité contre lui jusqu'à être invité à démissionner avant l'ouverture de la session le 15 mars 2009. En dénonçant l'incursion des soldats, les parlementaires indisposaient aussi Kabila, qui était alors soucieux de ménager son allié rwandais. La critique est vivement ressentie à la présidence, où Kamerhe a été accusé de ne pas contrôler suffisamment l'Assemblée nationale²³.

Renforcé par l'apparente réussite de la campagne militaire conjointe et le retrait des bataillons rwandais dans les derniers jours de février – dans les délais qu'il a imposés – le pouvoir entreprend donc d'écarter Kamerhe. En mars 2009, les députés de l'AMP mobilisés par leurs « autorités morales » (entendez : présidents de partis) respectives contraignent Vital Kamerhe à démissionner de ses fonctions.

La stratégie a consisté à fragiliser l'Assemblée nationale en poussant les autres membres du Bureau à la démission. Deux de ses membres, Christophe Lutundula Apala (1^{er} vice-président) et Brigitte Kalaba (questeur

intéret BRAECKMAN, C., « Regards croisés : le banquier, l'historien et les experts », disponible sur <http://blogs.lesoir.be/colette-braeckman/2009/11/03>, consulté le 10 mars 2010.

²² BRAECKMAN, C., *op. cit.*

²³ Voir CRISIS GROUP, *op. cit.*, p. 8.

adjoint), ont rapidement suivi le mot d'ordre sans attendre le retour des vacances et la convocation de la plénière.

Vital Kamerhe, désavoué par sa famille politique, démissionne enfin le 23 mars 2009 et ouvre ainsi la porte au renouvellement du Bureau. L'élection de la nouvelle équipe a encore divisé les députés lors de la plénière du 2 avril 2009. Heureusement une résolution, prise le 7 avril 2009, a ramené le calme par la constitution d'un comité de 13 membres chargés de superviser les élections organisées par le Bureau sortant.

Le scrutin s'est déroulé de l'après-midi du 17 jusqu'au 18 avril 2009 à 10 h 00. Les 484 députés présents auront ainsi passé la nuit pour départager quelque 50 candidats cherchant à arracher les sept postes du Bureau. Le nouveau Bureau se présente comme suit :

- Président : Évariste Boshab (PPRD ; Kasai Occidental)
- 1^{er} Vice-président : Boris Mbuku Laka (ARC ; Bandundu)
- 2^e Vice-président : Georgine Madiko Muende (PALU ; Bandundu)
- Rapporteur : Wildor Makonero (PPRD ; Sud-Kivu)
- Rapporteur-adjoint : Sophie Kakudji Yumba (UNAFEC ; Katanga)
- Questeur : Dieudonné Bolengetenge Balea (MSR ; Province Or.)
- Questeur adjoint : Robert Bopolo Bongenza (PDC ; Équateur)

Cette « crise » aura laissé des traces au sein du camp présidentiel dont l'alliance et la majorité ont été soumises à une rude épreuve de discipline. Les « indisciplinés », les « traîtres » et autres « réfractaires » ont été indexés. Radio France Internationale est aussi pointée du doigt pour la « trop large part » accordée à tout ce qui peut tourner en dérision tous les efforts du gouvernement. Quelque temps après, le signal de RFI a été coupé. Le secrétaire exécutif adjoint de l'AMP, Louis-Léonce Koyagialo, en a fait mention, le 22 avril 2009, lors de son point de presse. Le cas de l'UDEMO, de Vital Kamerhe et de bien d'autres « déviationnistes » a été confié à une « commission des Sages pour examen ». Le PANU de Futa André-Philippe a exclu, le 23 avril 2009, trois députés de ses rangs.

La vague soulevée par le renouvellement du Bureau de l'Assemblée nationale aura eu cependant le mérite de tester la santé politique des jeunes institutions démocratiques de la RDC. Selon le commissaire européen Louis Michel en visite de travail en RDC, les deux chambres du Parlement congolais fonctionnent sur les modèles et les meilleurs standards démocratiques internationaux. À l'issue de sa rencontre avec les présidents de deux chambres du Parlement, l'eurodéputé Louis Michel n'a pas eu le sentiment qu'au Parlement congolais il y a tyrannie majoritaire, ou que l'opposition recourt au sabotage systématique de l'action de la majorité ou de l'exécutif, avant de se féliciter de « *cette image de démocratie ouverte* » que le Parlement congolais projette²⁴.

Lors de la session de mars, l'Assemblée nationale a été encore confrontée à un autre problème non moins important. Il s'agit de la motion de

²⁴ « Louis Michel : « J'apprécie la manière dont fonctionnent l'Assemblée nationale et le Sénat congolais », en ligne sur <http://radiookapi.net/sans-categorie/2010/02/02/louis-michel-«-j'-apprecie-la-maniere-dont-fonctionnent-l'assemblee-nationale-et-le-senat-congolais-»/>, 2 février 2010, consulté le 16 mars 2010.

méfiance présentée par le député Clément Kanku contre le Premier ministre Adolphe Muzito. N'ayant pas été abordée, la question est revenue à la session de septembre 2009. Bien avant l'ouverture, le 15 septembre, cette dernière a été qualifiée de « session de tous les dangers » à la lumière de certaines déclarations qui ont circulé. L'examen du projet de budget, le 1^{er} octobre 2009, a constitué le prétexte rêvé pour diverses passes d'armes.

Le premier acte a été enregistré, le 10 octobre 2009. Après le rejet d'une motion d'ordre déposée par le député Gilbert Kiakwama kia Kiziki (169 voix contre 170). Les députés de l'opposition ont vidé l'hémicycle en guise de protestation et ont conditionné leur retour par l'examen préalable de l'exécution du budget 2009. Tout s'est réglé, et les travaux ont repris le 12 octobre 2009.

Le deuxième acte s'est joué, le 17 octobre 2009, quand le budget a été déclaré recevable. La motion n'a donc pas produit l'effet escompté. Loin de baisser les bras, 58 députés de l'opposition, avec à la tête les honorables Fabrice Puela et Clément Kanku, ont saisi, le 4 novembre 2009, la Cour Suprême de Justice d'une requête en interprétation des articles 90, 146 et 147 de la Constitution se rapportant à la motion de défiance contre le Premier Ministre. D'après les spécialistes, « la suite de la Cour suprême de Justice n'aura aucun effet rétroactif au cas où elle donnerait raison aux requérants ».

Le projet de budget a été voté *in extremis* avant le début des vacances et envoyé à la sanction présidentielle. N'ayant pas épuisé les matières inscrites à leurs agendas respectifs, les deux chambres ont adopté le principe d'une session extraordinaire à commencer le 15 janvier 2010. L'Assemblée a soulevé la colère de la société civile en votant, le 14 décembre 2009, la loi portant création, organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), où le Bureau compte 7 membres (4 de la majorité et 3 de l'opposition).

Avant même l'ouverture de la session extraordinaire, les Parlementaires ont appris le renvoi par le chef de l'État du projet budgétaire pour une seconde lecture. Accusés, à tort ou à raison, de s'emparer de 60 % des recettes additionnelles, les députés ont reçu la nouvelle comme une douche froide. En reprenant leurs activités, le 15 janvier 2010, la question budgétaire a été classée parmi les priorités. Rendant coup sur coup, les députés ont refusé de voter, le 19 janvier 2010, le projet de loi relative aux crédits provisoires. Par contre, après un examen minutieux, le projet du budget a été adopté avec diligence par deux chambres, et promulgué par le Président de la République.

Cette élimination politique de Kamerhe a pris valeur d'exemple pour tous les contestataires potentiels, accentuant ainsi la mise au pas du législatif par la majorité présidentielle au pouvoir. Tout « frondeur » sait à quoi désormais s'en tenir.

4.2. L'Exécutif souffre-t-il d'immobilisme et de léthargie ?

Près d'une semaine avant le 12^e anniversaire de l'AFDL, le Président de la République a annoncé en juin 2009 d'importants changements au sein de son cabinet et du gouvernement. Il l'a fait au cours d'une interview accordée à

Colette Braeckman du journal *Le Soir*. Il a avoué être à la recherche de collaborateurs sûrs et efficaces. À ce sujet, il déclare : « Je cherche dix, quinze personnes bien déterminées. Alors, avec elles, on peut transformer un pays, une société. Et je m'étais effectivement demandé si j'avais ces dix ou quinze personnes ».

En attendant les changements tant annoncés, un échange peu ordinaire de correspondances a été enregistré entre la Présidence et la Primature. Dans la lettre du 28 mai 2009 adressée au Premier ministre par le directeur de Cabinet, il a été observé les « dérapages substantiels et répétés des finances publiques et de la monnaie nationale ces derniers mois ». Il lui a été communiqué la délocalisation du centre d'ordonnement des dépenses publiques de l'État !

Le Premier ministre, dans sa réponse avec copie à tous les vice-Premiers ministres, aux ministres des Finances et du Budget, ainsi qu'au gouverneur de la Banque centrale du Congo, a refusé d'assumer seul la responsabilité de ces dérapages. Il a également accepté les « mesures exceptionnelles » arrêtées par le Chef de l'État. Les photocopies des deux lettres échangées entre les deux hommes ont été vendues comme des petits pains sur les différentes places publiques de la capitale.

Dans son discours du 7 décembre 2009, sur l'état de la Nation, le Président de la République a mis en garde les agitateurs qui recourent aux armes ; il a dénoncé l'immobilisme du gouvernement et préconisé la poursuite des réformes. Tout en refusant de procéder à la révision de la Constitution, il n'a pas exclu un réexamen de certains articles, dont ceux relatifs à la création des 25 provinces inhérente à la décentralisation.

Depuis plusieurs mois les rumeurs d'un important remaniement du gouvernement nourrissent les conversations dans la capitale. Plusieurs scénarios ont même circulé dans les médias. Après les annonces répétées du Chef de l'État, rien ne s'est produit. Il ne faut guère vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, dit un adage. L'attente a pris fin, le 19 février 2010, par la sortie de la nouvelle équipe resserrée comportant 44 membres contre 54 précédemment (voir Annexe).

4.3. Les assemblées et les exécutifs en provinces : un mélange d'atermoiements et de balbutiements

Les assemblées et les exécutifs, deux années après leur installation, peinent à décoller. Il s'agit à la fois d'une question de moyens et des animateurs. Les institutions provinciales actuelles ne semblent guère donner l'espoir aux défenseurs de la décentralisation. Plusieurs faits illustrent cette inquiétude.

L'assemblée provinciale de l'Équateur a connu plusieurs semaines de vive tension. Des incidents survenus le 24 août 2009, ont poussé le ministre de l'Intérieur à procéder aux scellés de cette institution. Cet imbroglio a pris fin avec le verdict prononcé par la Cour supérieure de Justice, le 21 septembre 2009, qui a déclaré irrecevable la requête en annulation de la motion de défiance à l'encontre de José Makila, ancien gouverneur de province. La

Commission électorale indépendante a été invitée à organiser de nouvelles élections du gouverneur et du vice-gouverneur.

Cette élection a eu lieu le 13 novembre 2009. Elle a vu la victoire de Jean-Pierre Baende Etafe Eliko. Par son arrêt n° 048 du 24 novembre 2009, la cour d'appel de Mbadaka a confirmé les résultats de ce vote et l'élection de son co-listier Vincent Mokako Nkumu. Le Chef de l'État les a investis comme gouverneur et vice-gouverneur par l'ordonnance n° 09/098 du 11 décembre 2009.

Bien qu'investi, le gouverneur Baende traîne derrière lui un dossier judiciaire. Le Sénat a enclenché depuis le processus de sa mise en accusation. En effet, le Sénat avait officiellement transmis au Premier ministre, pour disposition, le rapport d'audit mené à Mbandaka, en novembre 2009, par la Commission Lunda Bululu.

Par ailleurs, en février 2009, les députés provinciaux de l'Équateur réclament la démission de leur président Edmond Mondombo pour détournement de fonds. Le bras de fer ainsi engagé a connu une tournure bizarre, le 1^{er} avril 2010, avec le forcing opéré par 59 députés sur les 103 de l'Assemblée provinciale, lesquels ont brisé les portes et procédé à l'installation d'un nouveau Bureau. Celui-ci est composé de Kiliyo Sito, élu de Gemena, et de Richard Mboyo Iluta, député de Boende. Cette situation de fait et antidémocratique ne semble pas bénéficier de l'appui du MLC qui réclame le retour aux affaires de l'ancien Bureau.

Au Bas-Congo, le président de l'Assemblée provinciale accusé de détournement a été déchu de ses fonctions. Il a été remplacé par Léonard Nsimba Nzungila. Au Kasai Oriental, l'ancien président de l'Assemblée provinciale a été sommé de justifier 190 millions de FC qui ont disparu en 2008.

Longtemps calme, le Bandundu s'est réveillé, le 9 avril 2010, en démettant le Bureau accusé de « mauvaise gestion et de détournement ».

Au Katanga, la session qui a débuté en janvier 2010 a été très mouvementée. Une motion déposée par quatre députés notamment contre le questeur a provoqué des incidents. Un député provincial a été tabassé par un groupe de jeunes non autrement identifiés ! Le ministre de l'Intérieur de la province a pris alors la décision de fermer cette institution pour raison d'enquête. La réouverture est intervenue le 25 février 2010.

Les exécutifs provinciaux n'ont pas échappé à ce courant. Après la déchéance des gouverneurs du Sud-Kivu, Célestin Cibalonza, et de l'Équateur, José Makila, ce fut le tour de Pierre Mendes Masudi (vice-gouverneur du Maniema), de Julien Paluku (gouverneur du Nord-Kivu) et de Joseph Bangakya (vice-gouverneur de la Province Orientale). Masudi a été demis sans appel par l'assemblée provinciale. Quant à Paluku, le tiraillement avec une partie de l'Assemblée a duré plusieurs semaines et a abouti à la cour d'appel du Nord-Kivu. Cette instance a fini par débouter les députés « frondeurs » et donné raison au gouverneur.

Après plusieurs mois de mésentente avec les députés provinciaux de leurs Assemblées respectives, deux gouverneurs de province ont donné finalement leur démission. Manara Linga Didi (Maniema) a jeté l'éponge le 15

avril 2010. Il va réintégrer l'Assemblée Nationale pour y remplacer Kikaya bin Karubi nommé ambassadeur de la RDC en Grande-Bretagne. Muderhwa Louis Léonce (Sud-Kivu) a accepté de partir le 17 avril 2010.

Le cas du vice-gouverneur de la Province Orientale paraît atypique. Avant même que la motion ne soit enclenchée, Joseph Bangakya a déposé sa démission pour « raison d'éthique » et en se mettant à la disposition à la justice tout en demeurant dans la capitale. Plusieurs mois sont passés sans une réaction sur ce dossier. Il a pourtant regagné Kisangani au cours de février 2010. Ce n'est en mars que la procédure de sa destitution a été enclenchée. L'élection du remplaçant aura lieu le 28 avril 2010.

Au cours du mois de février 2010, deux motions ont été enregistrées. La première, venant d'un député de la Tshopo, vise le gouverneur Autsai Asenga pour détournement de fonds et mauvaise gestion de la province. La seconde, provenant d'un député de l'Ituri, est dirigée contre le Bureau de l'Assemblée. Les notabilités locales ont stigmatisé cette manie de manipulation. Si le Gouverneur a échappé à cette tentative, cela n'a pas été le cas du Bureau de l'Assemblée provinciale. Un nouveau bureau a été institué et installé.

Deux ministres du Kasai Occidental ont été arrêtés pour détournement de la paie des enseignants. Celui de l'Équateur s'est retrouvé dans les filets de la justice pour détention de faux dollars. Au Katanga, Juvénal Kitungwa, ministre provincial des Mines, a été arrêté et transféré, le 11 septembre 2009, au parquet général de la République à Kinshasa.

L'observation du fonctionnement des institutions provinciales montre donc que celles-ci se heurtent à deux séries de limites dans la mise en œuvre de leurs compétences et dans leurs rapports. Les unes sont intrinsèques et les autres, exogènes aux institutions politiques provinciales.

Trois principaux obstacles exogènes à l'exercice des compétences provinciales viennent à l'esprit. Le premier concerne *l'interventionnisme intempestif du pouvoir central* dans le domaine réservé aux provinces, particulièrement dans la gestion des finances publiques provinciales. Le deuxième obstacle exogène à la mise en œuvre des compétences provinciales est le *centralisme étatique* dans le chef du gouvernement qui, en opposition avec ce que dit la Constitution, donne l'impression de ne pas vraiment laisser les provinces s'administrer librement et gérer de façon autonome les ressources qui leur sont concédées. Ce centralisme se manifeste principalement dans l'attitude affichée jusqu'ici par le gouvernement central dans l'application des dispositions constitutionnelles relatives, d'une part à la distinction entre les finances de l'État et celles de la province, et, d'autre part, à la retenue à la source par les provinces (et non de la rétrocession par le pouvoir central) de la quotité des 40 % des recettes publiques à caractère national. Le troisième obstacle est relatif au *monolithisme politique* qui caractérise la composition, le fonctionnement et la prise des décisions des institutions politiques provinciales qui sont sous la coupe de la majorité actuelle au pouvoir.

Sur ces obstacles internes se greffent trois autres lacunes qui minent l'exercice des compétences provinciales. Le premier tient au *faible niveau d'instruction de certains députés provinciaux*, ce qui ne leur permet pas de

participer aux débats parlementaires et de voter utile. La deuxième limite est relative à la « *dictature des partis* ». Dans bien des cas, en effet, les institutions de la République et les institutions provinciales ne sont que de simples chambres d'enregistrement du pouvoir, quel qu'en soit le bord : majorité ou opposition. Ceci est surtout le cas à l'occasion de vote de motion de défiance des membres des gouvernements central et provinciaux, de motion de censure contre ces gouvernements, d'élection des membres de bureaux de l'Assemblée nationale, du Sénat et des Assemblées provinciales. Cette dictature du parti est une épine dans le pied de la jeune démocratie congolaise. Le troisième obstacle *interne* est la pratique de la *corruption*. Elle serait abondamment utilisée à l'occasion de vote des lois importantes, concernant notamment le budget, ou du recours à la menace des motions de censure ou de défiance, pour acheter la conscience des députés nationaux et provinciaux et réduire au silence les Assemblées.

4.4. La Justice, est-ce un début d'assainissement ?

La mauvaise gouvernance et l'impunité semblent faire bon ménage en RDC. Cet état des choses se caractérise notamment par le détournement de salaires des agents et fonctionnaires de l'État. Pour combattre la persistance des antivaleurs, une journée de moralisation a été organisée le 14 janvier 2010 à Kinshasa. Elle a regroupé les commandements des FARDC et de la PNC, ainsi que les responsables de la justice militaire. L'objectif de la rencontre a consisté à envisager les pistes pour l'éradication de la corruption, du détournement des fonds de l'État, des violences sexuelles, des violences exercées sur les populations civiles, etc.

La 45^e réunion de l'Assemblée plénière des évêques membres de la CENCO s'est penchée sur les antivaleurs. Le message du 10 juillet 2009 a dénoncé la faiblesse de l'État, la corruption et l'enrichissement illicite. Ce message n'a pas manqué de rappeler que « l'État doit opérer le choix de la justice sociale et de la lutte contre la corruption étant donné que la loi protège tout citoyen des exactions et de tout abus de pouvoir ».

Faisant suite aux mesures prises en date du 15 juillet 2009 relatives à l'assainissement du secteur de la justice et après avoir « attiré l'attention » sur « la gravité de l'inversion des valeurs et de la mal gouvernance »²⁵, le Président de la République, par sa lettre datée 20 août 2009, adressée notamment au président de l'Assemblée nationale et du Sénat, a exhortés ceux-ci à adopter « une politique de tolérance zéro contre les auteurs de ces fléaux ». Le discours présidentiel du 30 juin 2009 avait lancé la politique de lutte contre ces antivaleurs appelée « *Tolérance zéro* ». Les ordonnances présidentielles du 15 juillet 2009 et du 31 juillet 2009 ont respectivement frappé les secteurs de la Justice et de la Fonction publique. Quelque 80 agents de commandement

²⁵ Sont visés ici, l'abus des biens sociaux, l'enrichissement illicite, le trafic d'influence ainsi que l'obstruction aux poursuites et à l'exécution des décisions judiciaires par les membres du gouvernement, les députés et sénateurs, les responsables de l'administration publique, de l'armée, de la police, des services de sécurité, des entreprises publiques, des établissements et autres services publics de l'État.

coupables de « concussion, corruption, détournement et faux en écriture » ont été révoqués.

Plusieurs voix, tant de l'opposition que de la majorité, se sont élevées pour dénoncer une application encore timide et sélective de la « *Tolérance zéro* ». Cette politique frappe les plus faibles (les jeunes délinquants, par exemple) en oubliant les criminels notoires²⁶ ou « Kuluna en cravate ».

4.5. Malgré l'appui de la Communauté internationale et le volontarisme du gouvernement congolais, toujours pas d'élections locales ?

Les élections locales prévues pendant la transition régie par l'Accord global et inclusif de Pretoria ne sont toujours pas tenues à une année de la fin de la première législature de la Troisième République. La réunion interinstitutionnelle du 25 novembre 2009 à Mbuji-Mayi²⁷, à laquelle avait pris part le président de la CEI, en a préconisé l'organisation en 2011. Elle a également recommandé la modification de la loi électorale dont l'entrée en vigueur concerne les élections urbaines, municipales et locales, ainsi que la poursuite de la révision du fichier électoral.

L'annonce de la date du report en 2011 de la tenue de ces élections locales a soulevé des vagues de protestations dans l'opinion publique congolaise quant à l'initiative de cette décision par le Président de la République, accusé à tort ou à raison d'empiéter ainsi sur les attributions de la CENI-CEI qui refuse de disparaître.

Jusqu'en mai 2010, date annoncée de la reprise de la révision du fichier électoral, la CEI en sera toujours au niveau des préparatifs de ces élections locales ; elle n'a toujours pas rendu publique la suite du calendrier concernant celles-ci.

²⁶ Un coup d'œil rétrospectif montre bien que la lutte contre la mauvaise gouvernance a du plomb dans l'aile en RDC. Quelques faits illustrent ce constat. En 2002, un panel d'experts de L'ONU publie les conclusions de leurs investigations sur le pillage des ressources de la RDC. Plusieurs personnalités proches du chef de l'État sont nommément citées. Deux ans après au cours du mois de mai 2004, cinq ministres sont évincés du gouvernement. Ils sont accusés de corruption par la Présidence de la République.

Interrogé sur ce rapport par le quotidien *Le Soir* daté 9 décembre 2002, le Président de la République a répondu que les personnalités qui étaient citées dans le rapport ont été suspendues. « Maintenant, c'est à la justice qu'il appartient d'agir. » Le procureur général de la République d'alors, Luhonge Kabinda Ngoy, conclut son enquête, rédigée fin mars 2003, en ces termes : « *L'enquête a révélé que la majorité des contrats accordés en vue de l'exploitation des minerais n'est pas suspecte.* » Conséquence : aucune poursuite judiciaire n'a été engagée à l'encontre de ces personnalités. Lire AMBA WETSHI, B., « Bonne gouvernance. Kabila, le Parlement et 'la lutte contre la corruption' », 25 août 2009, en ligne sur http://www.laconscience.com/article.php?id_article=8583, consulté le 16 mars 2010.

²⁷ Texte intégral du Communiqué de presse de la réunion interinstitutionnelle de Mbuji-Mayi, en ligne sur http://www.observateur.cd/index.php?option=com_content&view=article&id=786:mbuji-mayi, consulté le 16 mars 2010.

Quatre préalables majeurs doivent être remplis avant leur tenue²⁸. La première contrainte est d'ordre juridique et concerne : i) les décrets d'application de la loi sur la décentralisation relatifs à la création des nouvelles villes et communes ainsi qu'aux limites des secteurs et chefferies ; ii) l'élaboration, le vote et la promulgation de la loi sur les entités territoriales déconcentrées ainsi que de la loi organique portant subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces, laquelle loi pourrait statuer une fois pour toutes sur la reconnaissance officielle des groupements (plus de 350) qui naissent comme des champignons sur l'ensemble du territoire national. Le deuxième préalable, d'ordre financier, est relatif au budget de la révision du fichier électoral et au budget des élections locales proprement dites ; le gouvernement de la République se fait toujours prier pour libérer sa contribution au budget des élections locales et la Communauté internationale subordonne la sienne au respect par le gouvernement de son engagement. Lié à la contrainte précédente, le troisième défi à relever avant la tenue des élections locales est d'ordre logistique. La dernière explication au non-respect du calendrier des élections est l'insécurité dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans l'Ituri et les districts de Haut-Uele et Bas-Uele au Nord de la Province Orientale.

5. LA BONNE GOUVERNANCE SE FAIT ATTENDRE

La mauvaise gouvernance constitue-t-elle la seconde nature de la gestion en RDC ? En effet, tous les discours entendus et les séminaires organisés reviennent sur ce mal lancinant et souhaitent vivement un changement. En dépit de ces multiples réactions, les défaillances dénoncées persistent.

À la fin de 2008, l'Assemblée nationale a attiré l'attention de l'opinion par l'affaire des 12 députés. Ceux-ci étaient accusés d'avoir touché des pots-de-vin auprès de l'administrateur-directeur général de la Direction générale des impôts (DGI) dans le but de minorer les recettes additionnelles de cette régie pour l'exercice 2009. Pour des recettes initialement estimées à 46 milliards de FC (soit 78 millions de dollars), cette opération de « révision à la baisse » les aurait ramenés à 11 milliards de FC (soit 18 millions de dollars). Le manque à gagner qui en aurait résulté était évalué à 35 milliards de FC, soit 60 millions de dollars !

À tort ou à raison, le gouverneur de l'Équateur José Makila a été accusé de détournement de 85 243 546 FC, représentant la paie complémentaire des salaires de février et mars 2008 pour les enseignants du Sud-Ubangi. Une double action fut menée contre lui. D'abord en sa séance du 13 janvier 2009, l'Assemblée nationale a décidé de le déférer devant la Justice. Ensuite, l'Assemblée provinciale de l'Équateur a destitué l'intéressé le 24 janvier 2009, conformément à l'article 198 de la Constitution.

Ces deux faits ont été invoqués à titre d'exemple et ne représentent que la partie visible de l'iceberg. La reconstruction ou la refondation de l'État à

²⁸ Entretien du mercredi 2 septembre 2009 dans son office à Kinshasa Gombe avec Dieudonné Mirimo, rapporteur de la Commission électorale indépendante à propos du calendrier des élections locales.

laquelle la RDC s'est engagée ne saura aboutir sans l'existence d'une bonne gouvernance. Les Journées sociales du CEPAS (Centre d'études pour l'action sociale) organisées du 14 au 16 septembre 2009 ont largement planché sur cette problématique²⁹.

Le DSCR (Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté) de la RDC contient le programme de la gouvernance. Cinq axes stratégiques définissent les interventions dudit programme. La gouvernance se rapporte ainsi : au renforcement de la démocratie ; à la participation et à l'accès des citoyens à la justice ; à la promotion des droits humains, du genre et de l'équité ; au renforcement de la transparence, de la responsabilité et de l'efficacité des institutions publiques ; à l'amélioration de la capacité de la société civile à participer au processus de la prise de décision politique et aux débats publics. Vu les limites internes énumérées supra, la gouvernance a encore des défis à relever et du chemin à parcourir en RDC³⁰.

6. LA STABILITÉ DES PRIX ET DE LA MONNAIE, UN CASSE-TÊTE CHINOIS

Du 10 au 20 novembre 2008, une mission d'évaluation du FMI avait tiré la sonnette d'alarme et averti que la situation économique de la RDC sera difficile en 2009. Elle avait même recommandé de revoir les prévisions budgétaires à la baisse. En procédant à une seconde lecture, les sénateurs avaient qualifié le budget 2009 d'irréaliste face aux attentes sociales. Ces déclarations ont constitué des signes annonciateurs de la morosité au cours de l'année 2009.

Le dernier trimestre a été marqué par la chute des prix des produits miniers. Plusieurs entreprises ont fermé et le nombre de chômeurs a augmenté. Par ailleurs, le FC a connu une forte dépréciation dès le 8 janvier 2009. Cette surchauffe monétaire paraît notamment liée au déficit du Trésor enregistré en décembre 2008, évalué à 45 milliards de FC.

Face aux perturbations enregistrées sur le marché des changes, la Banque centrale du Congo a mené, dès le 13 avril 2009, les opérations de vente des devises. L'objectif a consisté à résorber les 57 milliards de FC en circulation. Le gouvernement a gelé toutes les dépenses publiques, en dehors de celles relatives à la dette extérieure.

Le taux de change continuant toujours à jouer au yo-yo, la BCC est intervenue en vendant des devises aux banques commerciales. Ainsi, du 16 avril au 11 mai 2009, elle a réalisé trois opérations de ce type. Les 20 millions de dollars écoulés n'ont pas réussi à faire pencher favorablement la balance.

La 12^e opération de vente de devises par adjudication n'est pas parvenue à stabiliser le franc congolais. Le déséquilibre était loin de s'estomper entre le franc congolais et le dollar américain. Certains analystes ont imputé cela au déficit du secteur public et au laxisme dans la gestion des finances

²⁹ Cf. MANWELO, P. (dir.), "Actes des journées sociales du CEPAS du 14 au 16 septembre 2009", dossier spécial, *Congo-Afrique. Économie-culture-vie sociale*, n° 439, novembre 2009.

³⁰ Lire à ce sujet AKELE ADAU, P., "Défis de la gouvernance et de la démocratie en République Démocratique du Congo", in MANWELO, P., *op. cit.*, p. 700-714.

publiques. Le déficit du secteur public a été rapidement couvert par la planche à billets. Ces mêmes analystes évoquent encore les effets décalés et conjugués des chocs liés à la position débitrice de la balance des biens. Enfin, ils ajoutent la détérioration des comptes courants et du capital de la balance des paiements³¹. Cette surchauffe monétaire a été encore renforcée par la hausse des prix des produits pétroliers.

Après une suspension de près de trois mois, la BCC a repris, le 17 novembre 2009, l'opération de la vente des devises. Contrairement aux phases précédentes, la BCC a innové en procédant à cette vente par adjudication en dehors de toute publicité.

7. LES PERSPECTIVES 2010 SONT-ELLES BONNES ?

7.1. Le Président Joseph Kabila très optimiste

Dans son message du 31 décembre 2009, le président Joseph Kabila a annoncé des perspectives de paix durable dans l'Est du pays et la fin de plusieurs incertitudes. Il a émis le souhait d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et de voir amorcer le programme de reconstruction nationale.

Il a encore émis le vœu de voir « la fin des incertitudes quant à la volonté politique de lutter contre la corruption, la concussion, le détournement des deniers publics et des biens sociaux, les viols et autres violations des droits humains ».

Il a invité les Congolais « à davantage d'engagements populaires dans l'œuvre de reconstruction nationale, à plus de responsabilité dans l'exercice des charges publiques, au respect de la loi par tous et à la discipline individuelle et collective ».

Eu égard aux propos du président Kabila, il y a lieu de s'interroger sur la capacité des institutions à relever tous ces défis. À moins de deux ans des prochaines échéances électorales, les enjeux sont tels qu'ils seraient capables de compromettre sérieusement la réalisation des promesses. Seul le bilan qui en sera fait pourrait indiquer de quel côté penche la balance.

7.2. La RDC restera-t-elle toujours unie ?

Cette interrogation semble traduire un grand pessimisme. À la lumière des faits, le Congo ne se dirige-t-il pas vers l'explosion ? En effet, le gouvernement central malgré le soutien extérieur saura-t-il assumer avec responsabilité le dysfonctionnement des institutions provinciales, le retrait tant réclamé et programmé de la MONUC, le flou entourant la tenue éventuelle des élections locales en 2010 et le scrutin général prévu en 2011 ? Tout cela ne présage-t-il pas une déflagration ?

Les menaces ont largement pesé sur l'intégrité territoriale de la RDC. Nul n'ignore que la fin de l'année 2008 et le début 2009 ont été marqués par le spectre de la « balkanisation » de la RDC. Sous le titre de « Can Africa trade its

³¹ Consulter les analyses et commentaires de MALIGUMU SYOSYO et BUKUMANYA, B.-M., in *Le Potentiel*, 10 et 14 novembre 2009.

way to peace?», paru le 16 décembre 2008 dans le *New York Times*, Herman Cohen y a présenté sur plan un « marché commun ». Celui-ci devra regrouper l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi et la RDC. Il garantit la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que l'accès aux ressources minières et forestières du Kivu par les entreprises des pays membres contre le versement des droits de douane et des taxes à l'État congolais. Pour l'auteur, la RDC aurait l'opportunité d'utiliser les ports de l'océan Indien.

Le président français Nicolas Sarkozy a, le 16 janvier 2009, préconisé le partage de l'espace et des richesses de la région. Des réactions n'ont pas manqué dénonçant ces propos. Les Congolais ont finalement été édifiés, le 26 mars 2009, lors du discours prononcé par le Chef de l'État français en visite à Kinshasa. Nicolas Sarkozy a notamment appelé la RDC et ses voisins à l'instauration d'une coopération économique régionale en vue de donner un « nouvel élan » autour de « projets fédérateurs » dans plusieurs domaines.

En dépit des assurances fournies par les uns et les autres, les Congolais sont convaincus du contraire. L'occupation de certaines parties du territoire congolais par des voisins (Angola, Soudan) fait craindre la mise en marche du processus de balkanisation.

Cette crainte justifie en partie les freins aux processus de découpage et de décentralisation territoriale consacrés par la constitution de la Troisième République dans un pays où les séquelles des tentatives de sécessions (du Katanga, du Kasai et de Stanleyville) et des différentes guerres de libération-agression restent encore fraîches dans la mémoire collective des Congolais.

7.3. La décentralisation et le découpage territorial ont-ils un avenir ?

Les dispositions constitutionnelles et légales relatives à la décentralisation et au découpage territorial ne semblent pas avoir tout réglé. Les difficultés ont rapidement émergé à chaque étape. L'une d'elles porte sur la rétrocession des 40 % conformément à l'alinéa 2 de l'art. 175 de la constitution. Après plusieurs tergiversations, la première Conférence des gouverneurs de province, organisée les 24 et 25 juin 2009 à Kisangani, a abouti à un compromis. Les participants ont convenu de « l'institution d'un ordre de paiement permanent auprès des succursales de la Banque centrale pour les dotations au profit des provinces ». En dépit de cette porte de sortie, les entités territoriales décentralisées reçoivent au compte-gouttes les retombées de la rétrocession.

La viabilité de certaines provinces suscite beaucoup d'inquiétudes. Le Premier ministre en a épinglé les faiblesses, les 3 août 2009 et 6 février 2010. À titre d'exemple, la situation établie au 1^{er} semestre 2009 a indiqué les difficultés de mobiliser les recettes. D'après les données recueillies³², Kinshasa a fourni 56 %, le Bas-Congo 16 %, l'Équateur 0,2 %, le Bandundu 0,05 %, le Katanga 20 %, le Maniema 0,7 %, le Kasai-Oriental 0,2 %, le Nord-Kivu 3 %, le Sud-Kivu 1,8 %, le Kasai-Occidental 1,2 % et la Province Orientale 0,8 %.

³² MUZITO, A., *Les années des Nationalistes au pouvoir*, point de presse du Premier Ministre, 6 février 2010.

L'avenir du découpage territorial est perçu différemment. Les participants à l'atelier sur la décentralisation tenu à Kinshasa³³ les 31 août et 1^{er} septembre 2009 ont proposé « le principe d'un découpage progressif » avec un amendement de la constitution susceptible d'introduire une flexibilité sur une période de 10 ans. Trois blocs s'affrontent. La première tendance est soutenue par les *légalistes*, qui tiennent à la nécessité du respect du délai constitutionnel c'est-à-dire procéder à la mise en place des nouvelles provinces avant mai 2010. La deuxième tendance, qui est celle des *autonomistes*, revendique le *découpage immédiat* pour matérialiser la décentralisation. Au regard des contraintes de différents ordres et du retard observé, la troisième tendance est représentée par le camp des *réalistes* qui prônent la révision de l'article 226 de la constitution relatif au délai, en intégrant la notion de la progressivité dans la mise en œuvre de cette réforme³⁴. À l'issue de la conférence des gouverneurs de Kisangani, le Chef de l'État a recommandé l'organisation d'une commission interinstitutionnelle aux fins de réfléchir sur les modalités pratiques et l'évolution du découpage au regard de l'article 226 de la constitution, recommandation qui n'est pas loin de la troisième tendance susdite préconisée par le ministère. Le sénateur Modeste Mutinga plaide en faveur de l'amendement de la constitution. Philippe Biyoya reconnaît les défis et les enjeux de la décentralisation. Il s'agit d'une doctrine pour la société de demain. Herbert Weiss avertit que « le découpage ne va pas s'effectuer dans la période prévue par la Constitution ».³⁵

7.4. À quand le retour de la sécurité ?

L'état de belligérance dans laquelle la RDC a été plongée cinq ans durant a favorisé la dissémination d'armes à travers le pays. Les efforts pour les récupérer se sont avérés peu concluants. Des cas d'insécurité ne cessent de se multiplier à travers le pays. Et c'est justement le moment choisi pour réclamer le départ de la MONUC... La RDC devra déjà préparer l'après-MONUC.

Le retour de la sécurité résultera d'une série de préalables. L'un d'eux porte sur la réforme de l'armée, de la police et des services de sécurité. Lors de la session de septembre 2009, l'Assemblée nationale a examiné les projets de loi sur la réforme des FARDC et de la Police nationale congolaise. Ces réformes ne pourront réussir qu'avec une volonté politique ferme. En prévision de la reconfiguration du mandat de la MONUC, le Conseil de sécurité de l'ONU insiste sur cette réforme et recommande au gouvernement de doter le pays d'une « armée pluriethnique (nationale), discipliné et professionnelle ». Il s'agit d'un défi à relever, mais à quel prix ?

³³ OSISA, *Rapport général de l'Atelier sur la décentralisation : défis et perspectives*, Hôtel Memling Kinshasa, 31 août-1^{er} septembre 2009.

³⁴ OTEMIKONGO MANDEFU, «Les défis actuels de la décentralisation», dans OSISA, *op. cit.*, p. 35.

³⁵ WEISS, H., «La décentralisation en RDC. Un aperçu général», dans OSISA, *op. cit.*, p. 30.

7.5. L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE est-elle possible ?

La RDC a conclu, le 11 décembre 2009, un nouvel accord avec le FMI. Celui-ci est assorti de contraintes avant de parvenir au point d'achèvement. Des réunions et séances de travail sur l'Initiative PPTE se sont multipliées au point d'attirer l'attention de l'Assemblée nationale. Celle-ci a recommandé au gouvernement de l'informer régulièrement sur l'évolution des déclencheurs du point d'achèvement.

Les sept déclencheurs en question concernent :

- l'élaboration du DSRP et sa mise en œuvre satisfaisante ;
- le maintien de la stabilité macroéconomique ;
- la bonne utilisation des ressources provenant des allègements intérimaires obtenus après l'atteinte du point de décision ;
- la bonne gestion des finances publiques ;
- l'amélioration de la livraison des services sociaux à la population ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies des secteurs prioritaires ;
- l'amélioration de la gestion de la dette.

La surprise est venue de la France, le 25 février 2010, à travers un communiqué du Club de Paris. Ce groupe informel comprenant des créanciers publics a procédé à l'annulation d'une partie de la dette de la RDC. Cette opération porte sur 1,31 milliard de dollars et au rééchelonnement d'environ 1,65 milliard de dollars après 2012. Cette action du Club de Paris n'aura de fruits que si la RDC respecte ses engagements sur le plan de la gestion et de la gouvernance économique.

La première revue du FMI sur le Programme économique du gouvernement (PEG2) imposé à la RDC s'est déroulée durant la première quinzaine de mars 2010. Cette revue a pris fin le 20 mars 2010 sur une note prometteuse. Mais son aboutissement est cependant lié au renforcement du dispositif de gestion de la masse monétaire. Le Congo saura-t-il relever ce défi étant donné « l'indiscipline » qui caractérise la gouvernance ?

Le Chef de l'État a proclamé 2010 « l'année du social ». Il s'agit d'un défi de taille à relever pendant que certains indicateurs économique-financiers ne suivent pas. Tout le monde est subjugué par les discours officiels distillés dernièrement sur l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Si jamais le pays y arrive, la situation du Congolais va-t-elle connaître automatiquement une amélioration ? Pour le citoyen congolais moyen, le mois de juillet 2010 devrait être celui de la fin de sa misère. Cette échéance semble avoir un effet psychologique sur le Congolais. Pourtant elle n'apportera pas des bouleversements fondamentaux à la vie quotidienne, le spectre de la dette étant toujours suspendu sur la RDC. Mais la dernière visite de la mission du FMI, première quinzaine de juin, apporte l'espoir d'une solution satisfaisante.

7.6. La révision constitutionnelle, un virage négociable

Les institutions de la RDC ont longtemps manqué de légitimité. Cette lacune trouve sa source au lendemain du 30 juin 1960. Quarante-six ans durant,

le pays a évolué dans cette incertitude ponctuée de conflits et autres attermolements souvent funestes. Après une très longue transition, le Congo est parvenu à sortir de cette situation au moyen d'élections pluralistes. Il s'est doté d'une constitution concoctée grâce notamment aux experts étrangers. Près de trois ans passés, les insuffisances commencent à émerger.

Depuis le deuxième semestre 2009, la tentation de réviser la Loi fondamentale, le socle de la nation, paraît forte. Demeurée dans le domaine du probable, la question revient de plus en plus à la une de l'actualité politique en RDC. Elle a divisé la classe politique et la société civile. La RDC serait-elle victime du syndrome de la révision constitutionnelle ? Des experts nationaux s'y penchent sérieusement sans aboutir à une option définitive. Quelles sont les matières révisables, qui ne porteraient pas atteinte à l'équilibre des institutions ? De nombreuses interventions semblent stigmatiser cette éventuelle revisitation de la constitution³⁶. Néanmoins, le découpage territorial hante les esprits des élus locaux. Ceux de l'Ituri n'ont pas manqué de proclamer, le 4 mai 2010, leur volonté de voir le district dont ils sont issus se transformer en province. D'autres députés provinciaux et nationaux ont appuyé cette déclaration. Ainsi la révision constitutionnelle devra tenir compte de cette dynamique de plus en plus marquée.

Eu égard à ces interrogations, les perspectives de 2010 risquent de mettre en difficulté les promesses et de devenir des leurres. Les circonstances conjoncturelles et imprévues n'ont pas été maîtrisées. Le politique aurait intérêt à préparer l'opinion à se départir des idées reçues.

8. CONCLUSION

Cette contribution s'est efforcée de relever les principaux défis auxquels la RDC doit faire face. Sur le plan intérieur, la consolidation de la paix a été examinée sous l'angle d'une recherche permanente de la sécurité. Les turbulences observées dans le fonctionnement des institutions tant nationales que provinciales ont fait l'objet d'une attention. Le pays est encore confronté aux défis d'une gouvernance crédible et de la maîtrise des paramètres économiques. Tout cela réuni laisse présager des perspectives quelque peu mitigées à moins de deux ans des échéances électorales. Les discours officiels restent constamment marqués par un optimisme qui ouvre la porte à un certain espoir.

Par rapport au volet externe, cet article s'est intéressé aux relations de la RDC avec quelques pays limitrophes (Rwanda, Angola) et la Belgique, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods. La normalisation des relations entre la RDC et les voisins immédiats porte sur plusieurs défis à relever aussi bien concernant la sécurité que l'exploitation des richesses minières. À ce niveau, la RDC a intérêt à développer une diplomatie lucide et empreinte d'anticipation. Quant aux rapports avec la Belgique, au dépassement des récriminations traditionnelles doivent succéder la respectabilité et la responsabilité dans le cadre d'une coopération gagnant gagnant.

³⁶ Lire *Le Potentiel*, 30 et 31 mars 2010 ; 2 et 5 avril 2010.

Après un demi-siècle émaillé de conflits et autres dysfonctionnements, la RDC se trouve à la croisée des chemins. Elle est appelée à choisir une option, celle menant vers le décollage. S'engager dans cette voie implique la stabilité des institutions animées par des acteurs compétents et soucieux de l'intérêt général ; la restauration du contrôle et de la crédibilité en tant que critères de performance ainsi que de la méritocratie en vue d'une gouvernance acceptable. Grâce à cela, la démocratie ne va plus s'enliser, mais saura évoluer vers le prochain tournant, à savoir le centenaire de l'indépendance.

ANNEXE

Ordonnance n° 10/025 du 19 février 2010 portant nomination des vice-Premiers ministres, des ministres et des vice-ministres

Article 1^{er} : Sont nommés vice-Premiers ministres et ministres :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Emploi, Travail et Prév. soc. | M. François-Joseph NZANGA Mobutu |
| 2. Intérieur et Sécurité | M. Adolphe LUMANU Mulenda Bwana Sefu |
| 3. Postes, Téléphones et Télécom. | M. Simon BULUPIY Galati |

Article 2 : Sont nommés ministres :

- | | |
|---|---|
| 1. Affaires étrangères | M. Alexis THAMBWE Mwamba |
| 2. Coopération intern. et rég. | M. Raymond TSHIBANDA |
| 3. Défense nat. et Anc. Comb. | M. Charles MWANDO Nsimba |
| 4. Justice et Droits humains | M. LUZOLO Bambi Lessa |
| 5. Décentr. Amén. du Territoire | M. Antipas MBUSA Nyamwisi |
| 6. Relations avec le Parlement | M. Richard MUYEJ Mangez |
| 7. Communication et Médias | M. Lambert MENDE Omalanga |
| 8. Finances | M. MATATA Ponyo Mapon |
| 9. Budget | M. Jean-Baptiste NTAHWA Kuderwa Batumike |
| 10. Plan | M. Olivier KAMITATU Etsu |
| 11. Portefeuille | Mme Jeanine MABUNDA Lioko |
| 12. Économie nationale | M. Jean-Marie BULAMBO Kilosho |
| 13. Infrastr., Trav. pub. et Reconstr. | M. Fridolin KASWESHI Musoka |
| 14. Énergie | M. Gilbert TSHIONGO Tshibinkubula wa Ntumba |
| 15. Mines | M. Martin KABWELULU Lubilo |
| 16. Hydrocarbures | M. Célestin MBUYU Kabango |
| 17. Environ., Conserv. nat. et
Tourisme | M. José ENDUNDO Bononge |
| 18. Transports et Voies de
Communication | Mme Laure-Marie KAWANDA
Kayena |
| 19. Santé publique | M. Victor MAKWENGE Kaput |
| 20. Enseignement sup. et univ. | M. Léonard MASHAKO Mamba |
| 21. Enseign. prim., sec. et prof. | M. Maker MWANGU Famba |

22. Agriculture	M. Norbert BASHENGEZI Katintima
23. Développement rural	M. Philippe UNDEJI Yangya
24. Industrie	M. Anicet KUZUNDA Mutangiji
25. Commerce, P.M.E.	M. Bernard BIANDO Sango
26. Genre, Femme et Enfant	Mme Marie-Ange LUKIANA Mufwankolo
27. Affaires foncières	M. KISIMBA Ngoy Maj
28. Urbanisme et Habitat	M. César LUBAMBA Ngimbi
29. Aff. soc., Action hum., Sol. nat.	M. Ferdinand KAMBERE Kalumbi
30. Fonction publique	M. Dieudonné UPIRA Sunguma Kagimbi
31. Recherche scientifique	M. Jean-Pierre BOKOLE Ompoka
32. Culture et Arts	Mme Jeannette KAVIRA Mapera
33. Jeunesse et Sports	M. Claude NYAMUGABO Bazibuhe

Article 3 : Sont nommés vice-ministres:

1. Intérieur	M. Georges ZUKA Mon'do Ugonda-Lemba
2. Affaires étrangères	M. Ignace GATA Mavita wa Lufuta
3. Finances	M. Joas MBITSO Ngendza
4. Budget	M. André SHIKAYI Luboya Bankina
5. Commerce	Mme Xavérine KAROMBA Mitimituje
6. Travaux publics	M. Gervais NTIRUMENYERWA Kimono
7. Enseignement professionnel	M. Arthur SEDEA Ngamo Zabusu